



Begnerole 2020 A Solve To Control of the Control of



Le nouveau visage du centre du village en pleine gestation



La maquette provisoire de la place du village réalisée par le bureau GayMenzel Sarl 1er prix du concours d'architecture.

Après trente ans de discussion au sujet de l'aménagement de notre centre du village, une esquisse commence à se dessiner suite à un mandat d'études parallèles lancé par la Commune. Dans un premier temps, un collège d'experts (voir composition en dernière page) a choisi, sur la base de leurs réalisations et d'une lettre de motivation, sept bureaux d'architectes parmi les vingtcinq qui se sont proposés. L'objectif visé était de susciter des réflexions et des propositions de solutions adaptées à notre village. Les sept bureaux retenus se sont penchés sur l'ouvrage en fournissant un travail considérable, réalisé par une vingtaine d'architectes durant plusieurs mois. Il s'agissait d'aménager une place publique, et de créer un immeuble de huit à douze logements, soixante places de parc, des surfaces commerciales ou destinées à des associations. Et il est vrai qu'un programme d'une telle ampleur sur une petite parcelle de 1253 m² représentait un véritable casse-tête.

Les réponses des architectes ont été étudiées avec beaucoup de curiosité et d'intérêt. Les débats ont été facilités par les interventions éclairées du président du jury, M. Bruno Marchand, expert indépendant en urbanisme. Au deuxième tour, les trois participants toujours en compétition sont retournés à leur table à dessin pour opérer quelques adaptations requises par le collège d'experts. À l'arrivée, c'est le bureau d'architecture montheysan GayMenzel Sàrl en collaboration avec l'entreprise de paysagisme zürichoise DGJ Landscapes qui a reçu le plus de suffrages. Il est important de souligner que l'étude sélectionnée n'est pas le

projet définitif, mais une première étape à partir de laquelle le bureau d'architectes et la Commune poursuivront leur travail. Ce qui a particulièrement séduit le jury, c'est la présence d'une respiration verte sous la forme d'un verger parfaitement intégré à l'esthétisme de la Grand-Rue (voir illustration ci-dessus et en dernière page).

En effet, le projet prévoit, dans le périmètre de la place, d'enrichir la végétation existante par de nouveaux arbres qui formeront un bouquet au centre de l'espace. Le long des arcades commerciales situées au rez-de-chaussée, un jeu de dallages en pierres naturelles viendra offrir une transition entre espace public et surfaces intérieures du futur bâtiment. Une ouverture végétale, à partir de la Grand-Rue, abritera une rampe d'accès au parking souterrain et permettra une continuité des cheminements pédestres pour rejoindre la route de Burtigny.

Les futurs artisans de notre centre du village sont désormais connus. Cependant, il faudra encore patienter quelques années avant sa réalisation. Tout d'abord, il sera nécessaire d'obtenir l'aval du législatif pour débloquer un nouveau crédit pour la suite de l'étude. Puis la ratification du plan du quartier nord devra être validée par les autorités cantonales, tout comme le nouveau plan d'affectation de la Commune.

Le projet complexe d'embellissement de notre village, longtemps rêvé, a assurément franchi une nouvelle étape.

Géraldine Chytil

édito

Chère lectrice et cher lecteur,

C'est avec beaucoup de fierté que l'équipe du Begnews vous présente son numéro 50!

D'autant plus que, selon les encouragements que vous avez la gentillesse de nous apporter, le trimestriel est devenu, au fil des années, un invité fidèle et attendu dans vos foyers. Cet élan de sympathie pour notre journal local est un moteur fantastique qui nous pousse à poursuivre notre mission d'informer en allant à votre rencontre. Nos pages sont faites de témoignages aussi riches que divers, qui illustrent magnifiquement le dynamisme des habitants de notre petite communauté. C'est grâce à votre soutien que le journal n'a jamais manqué un seul de ses rendez-vous en presque treize ans d'existence. À l'occasion de ce numéro quelque peu spécial, nous tenons à vous remercier pour votre collaboration.

En ce début d'automne qui correspond à la saison des vendanges, nous avons choisi de consacrer notre supplément à la vigne et à ses artisans. Ils sont dix-huit à travailler toute l'année sur les dix domaines situés sur la parcelle communale. Nous les avons rencontrés pour qu'ils nous parlent de leur métier, constitué de défis, de joies et parfois de déconvenues.

Sur la même thématique, notre bandeau est composé de photographies de grappes de raisin prises aux environs de Begnins. Ce sont les fruits de sept cépages cultivés sur nos coteaux. 1: pinot noir; 2: pinot gris; 3: chasselas; 4: gamay; 5: garanoir; 6: galotta; 7: gamaret.

Géraldine Chytil

sommaire

Page 1 Le nouveau visage du centre du village

Page 2 Sarah Rüesch, réflexologue Les frères Marabet quittent L'Écu Vaudois

Page 3 Jean-Claude Cavin prend sa retraite Conseil communal du 23 juin 2020

Page 4 Visuels des études pour le centre du village Présentation des animations de l'ADIB

1



artisan local

Sarah Rüesch, réflexologue diplômée

Après une double formation en réflexologie générale et en anatomie-physiologie-pathologie à l'école Esclarmonde (GE), Sarah Rüesch est venue exercer chez son amie Annick Montandon, dans son cabinet d'ostéopathie à la route de Saint-Cergue, à la sortie du village (cf. Begnews n°14, décembre 2011). Les lieux sont plus conviviaux que le béton de leurs murs ne le laisse paraître. Il est possible d'y parquer, et tout est adéquat pour les personnes à mobilité

Cette Bernoise a commencé son existence à Neuchâtel avant d'aller étudier à Genève, et de s'installer à Duillier avec son mari et leurs deux grands adolescents. Elle pratique à Begnins les mardis matin et vendredis, ainsi que dans les locaux d'Elaneha, à Rolle, les mardis après-midi et jeudis matin. L'atmosphère est très différente entre les deux cabinets, plus «soins» à Begnins, plus «spa» à Rolle. Allez consulter les sites respectifs pour vous faire une idée: www.reflexattitude.ch et http://www.elaneha.ch.

Agréée ASCA et RME, Sarah pratique la réflexologie des pieds, des mains et du visage (selon les besoins ou la personne), à laquelle elle associe des techniques de la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC), ainsi que le massage métamorphique, qu'elle combine avec les huiles essentielles. Cela signifie qu'en plus de la richesse de son offre, elle vous garantit une formation continue. Et surtout une prise en charge par la plupart des complémentaires d'assurance-maladie.

La réflexologie permet de soulager des maux et sentiments de mal-être à de nombreux niveaux, par exemple: stress et anxiété, troubles digestifs (constipation, ballonnements, côlon irritable), troubles hormonaux (fertilité, ménopause, impuissance), troubles gynécologiques (cystites à répétition, fuites urinaires, descente d'organes, endométriose), fatigue chronique, troubles du sommeil, maux de tête et migraines, baisse du système immunitaire, tensions musculaires ou articulaires. Pour plus de documentation, consultez son site!

Pour un rendez-vous ou simplement des renseignements, vous pouvez soit lui téléphoner au +41 79 757 72 44, soit lui envoyer un mail à sarah@reflexattitude.ch.

Fredy Schoch



Des membres de l'équipe montage lors de la préparation pluvieuse de la soirée bénévole du JVAL.

chronique du village

Karim et Ismaël Marabet quitteront l'Écu Vaudois en fin d'année



Ismaël et Karim Marabet devant les toiles de Bernard Völlmy, exposées en ce moment dans l'auberge.

«Nous retiendrons surtout les bons moments passés ici à travers les dizaines de mariages, baptêmes et autres fêtes familiales auxquelles nous avons contribué.» Karim et Ismaël Marabet fêtent cette année leurs dix ans de présence à l'auberge du village. Une décennie qui aura marqué leurs esprits au travers des rencontres qu'ils y ont faites: Aznavour côté people, mais aussi des figures du village comme l'ancien facteur «Viqui» ou «Patraque», dont la gouaille et la bonne humeur ont jalonné ces années.

«Reprendre ce restaurant villageois aura vraiment été une nouvelle aventure pour nous, qui venions de restaurants disons un peu guindés.» Terminé le costume cravate pour ces deux hommes partis à la rencontre des Begninois et de leurs habitudes. Un autre monde et une autre manière d'être qui les ont vite menés à sympathiser, car ici, tout le monde s'intéresse à tout le monde, dans le bon sens de l'expression, la plupart du temps, même si on ne peut jamais éviter les racontars. «Les gens adorent colporter. Au début, beaucoup de nos propos ont été déformés, amplifiés, même inventés. Et puis nous avions du mal à trouver le bon personnel, notamment en cuisine, où alcoolique, voleur et faux cuisinier se sont succédé. À la trentaine, c'était la première fois qu'on se mettait à notre compte, on découvrait tout!».

Depuis deux ans, Karim et Ismaël sont en cuisine. «On a mis du temps à comprendre qu'il fallait qu'on soit en cuisine, et comme celle-ci faisait partie de notre cursus de formation, on s'est lancé et on y a vraiment gagné. Avec le temps, on a beaucoup appris, une vraie formation continue sur dix ans! On a aussi réalisé que l'Écu est un établissement trop grand, entre la salle, le café, les banquets, les réunions et les chambres, ce sont beaucoup de choses à gérer, sans parler des contraintes de loyer et de charges trop lourdes à porter. Et puis nous n'avons pas eu de chance avec plusieurs gros travaux qui nous ont vraiment handicapés dans notre travail. D'abord la réfection de la route, dont la déviation a duré quelques mois, puis celle de la place, qui aura duré les trois mois de la saison d'été et dont nous n'avons été prévenus qu'un mois à l'avance. À l'hôtel, ceux qui avaient réservé deux ou trois nuits partaient au bout d'une seule, gênés par le bruit dès 7 h. 30. Avec une perte de plus de 50% du chiffre d'affaires, on a vraiment eu du mal à s'en remettre.»

Arrivant en fin de bail cette année, les deux frères ont hésité à remettre le couvert pour cinq ans. «Après mûre réflexion, nous avons pensé que c'était le moment de partir. Si nous avons pris beaucoup de plaisir malgré les moments difficiles, la Covid-19 et la vague d'annulations et d'incertitude qui en ont découlé ont définitivement fait pencher la balance vers la négative. »

Dans l'immédiat, rien n'est signé; néanmoins les frères projettent de continuer l'aventure ensemble et dans la région, cependant dans un établissement beaucoup plus petit. D'ici là, quelques vacances bien méritées sont au programme.

La Commune quant à elle est encore en quête de nouveaux gérants. L'Écu, lui, sera fermé plusieurs mois, le temps d'un rafraîchissement et de la mise en place d'un ascenseur avant de rouvrir ses portes au printemps.

Alexandra Budde

chronique du village

La Claque remet La Soupière à l'an prochain

La Claque devait donner *La Soupière* de Robert Lamoureux. Vu les circonstances, elle doit remettre la pièce à l'an prochain, en automne 2021, en espérant qu'elle ne refroidira pas d'ici là. Quoique attristés par cette nouvelle, nous leur souhaitons pourtant d'ores et déjà un grand succès pour l'an prochain. Pour plus d'informations: http://www.laclaquebegnins.ch/

Fredy Schoch



La Claque en 2016, avec la pièce "Au Gros Bec".

chronique du village

Une fête pour les bénévoles du JVAL

Le festival de musique actuelle JVAL n'a pu avoir lieu cette fin d'été au domaine de Serraux-Dessus, mais comme vous l'aurez peut-être entendu, les organisateurs ont décidé de concevoir une grande fête au domaine pour remercier leurs

nombreux bénévoles, sans qui le festival ne pourrait exister.

Si tout va bien, rendez-vous pour la 16e édition, du 26 au 28 août 2021. Santé, bonheur!

Alexandra Budde

Jean-Claude Cavin à deux doigts de la retraite

Après une bonne vie consacrée à la commune, Jean-Claude Cavin est maintenant au bénéfice de l'assurance, et il prendra sa retraite en octobre 2021.

Né à Chavannes-le-Chêne (c'est entre Yverdonles-Bains et Payerne), il se retrouve à Begnins dès 1961, où son père a trouvé un poste d'employé municipal. Après un apprentissage de forestier-bûcheron, il travaillera d'abord dans les forêts d'Arzier, de 1975 à 1981. Il n'est pas peu fier d'avoir participé à la création de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne. Il rejoindra la commune en 1982, et il y restera jusqu'à aujourd'hui, soit trente-sept années au service des habitants de Begnins. Entre-temps, il aura rencontré Montserrat (ou c'est elle qui l'aura rencontré), avec qui il est marié depuis 1978. En 2000, il a accompli une formation de surveillant du réseau d'eau potable. Il a aussi été assermenté comme agent de sécurité, et il lui est arrivé de distribuer quelques prunes - pas celles qu'on mange, ni celles qui nous font un coquard à l'œil,

mais celles qu'on doit payer. Et tout ceci ne l'a pas empêché d'exprimer ses talents d'artiste sur l'une ou l'autre fontaine du village au fil des ans, qu'il a décorées avec Michel Martin et l'aide de jeunes écoliers ainsi que de l'ADIB.

On se souvient de ses péripéties dramatiques avec le broyeur de cartons quand il travaillait pour la voirie... et qui l'auront laissé partiellement handicapé. À l'aurore de sa retraite, il s'est à nouveau fait opérer – un cas d'école: il a fallu pas moins de trois professeurs pour des opérations à la pointe de la technique: on lui a recassé la cheville pour la redresser, la réaligner et on lui a refait une prothèse de genou, de façon à ce que la jambe se dresse droite. C'est important pour que sa posture lui redonne une stature correcte.

On souhaite par avance à Jean-Claude une retraite heureuse.

Fredy Schoch



Jean-Claude Cavin lors d'une manifestation au village. Un grand merci à lui pour sa gentillesse... alors, bon vent!

conseil communal

Séance du Conseil communal du mardi 23 juin 2020

Décisions:

- 1. Le Conseil communal décide à la majorité moins 1 abstention:
- que le mode d'élection a lieu selon le système majoritaire à deux tours,
- que le conseil communal est composé de 40 membres et 10 suppléants,
- que la Municipalité est constituée de 5 membres.
- 2. Le Conseil communal décide à la majorité par 19 oui, 8 non et 6 abstentions :
 - de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025):
 - de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal, qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des Communes et qualifiée de deux tiers des voix:
 - de reconduire la demande aux Communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années:
- que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des Communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.
- 3. Le Conseil communal décide à l'unanimité:
- d'approuver le préavis municipal N°3/2020 ainsi que le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.
- 4. Le Conseil communal décide à l'unanimité:
- d'adopter le préavis municipal N°5/2020 relatif
 à la 3e phase de révision du PGA, Plan Général
 d'Affectation :
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF

- 73'000 à cet effet, destiné à financer la 3° étape de la révision du PGA – Plan Général d'Affectation et du PEP – Plan d'Extension Partiel «Centre de Begnins»;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux
- 5. Le Conseil communal décide à l'unanimité:
 - d'adopter le préavis municipal N°7/2020 relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 50'000 au SDIS Gland-Serine pour l'achat d'un véhicule de service;
- d'autoriser la Municipalité à prêter la somme de CHF 50'000 au SDIS Gland-Serine.
- 6. Le Conseil communal décide à l'unanimité:
 - d'adopter le préavis municipal N°8/2020 relatif aux travaux de modernisation sur les ascenseurs du Collège de l'Esplanade, du parking de Fleuri et de l'Auberge de l'Écu Vaudois;
 - d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'000 pour les réaliser;
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- 7. Le Conseil communal décide à la majorité moins 6 non et 8 abstentions:
 - d'accepter la réponse au postulat Palmieri par la mise en zone réservée des zones d'habitation I et II pour une durée de 2 ans, prolongeable d'un an,
- de rejeter la motion Palmieri, c'est-à-dire la révision urgente de certains articles du règlement des constructions. Celle-ci sera entreprise ultérieurement.
- de prendre acte de l'engagement de la Municipalité de faire usage de l'article 47 LATC pour refuser tout projet de construction dans la zone I et II dès l'adoption du présent préavis. Les projets d'ores et déjà soumis à l'enquête publique feront l'objet de décisions municipales susceptibles de recours, mais ne pourront pas être soumis à une enquête complémentaire durant la validité de la zone réservée et de son éventuelle prolongation,
- d'allouer à la Municipalité un montant de CHF

12'000 pour la mise en œuvre de la zone réservée sur les zones d'habitation I et II.

Mais avec les 3 amendements ci-après:

- 1. Le moratoire (zone réservée) doit être accompagné d'un règlement spécifique établi en commun avec la Commission de l'aménagement du territoire.
- 2. Accepter la réponse au postulat Palmieri telle qu'amendé par la mise en zone réservée des zones d'habitation I et II jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision urgente du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions, ou du nouveau règlement des zones, ainsi nommée «PA Com»; ceci selon le premier entrant en vigueur.
- 3. Confirmer la décision du Conseil du 29 octobre 2019, telle que protocolée, qui demandait la révision urgente de certains articles du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions; ceci en complément au moratoire et à la future et incertaine entrée en vigueur d'un règlement des zones annoncé, ainsi nommé PA Com.
- 8. Le Conseil communal décide à l'unanimité:
- d'adopter le préavis municipal N°11/2020 relatif aux travaux de la salle communale de Fleuri.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000 pour les réaliser;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Les prochaines votations auront lieu les 27 septembre et 29 novembre 2020.

Le prochain conseil communal aura lieu le mardi 22 septembre 2020 à 20 heures.

Le bureau du Conseil communal Vanessa Wicht Secrétaire

Visuels des études pour l'aménagement du centre de notre village par le bureau d'architecture Gaymenzel



Ci-dessus: conçu en un volume articulé, le bâtiment est construit sur deux et trois étages. Le rez de chaussée reçoit une salle de projection avec une buvette et une grande salle des associations avec cuisine. La rampe d'accès au parking souterrain est située en bordure Est de la place. La délimitation par rapport au voisin se fait par un mur rampant.



Ci-contre: la place villageoise, ni trop dessinée, ni trop urbaine, est conçue comme un dégagement fluide, une respiration au cœur de la Grand-Rue.

Ci-dessous: la Grand-Rue est composée de quatre séquence de maisons accolées et parfois légèrement décalées. Le projet cherche à compléter la petite séquence est en la prolongeant par un vide et un plein vers l'Ouest.

Composition du collège d'experts

Président:

M. Bruno Marchand, architecte, prof. EPFL

Vice-président:

M. Antoine Nicolas, Syndic de Begnins

Membres non professionnels:

Mme Anne Stiefel, municipale
M. Jacques Favre, municipal
M. Jonas Siegrist, conseiller communal
Mme Isabelle Métroz, conseillère communale
Suppléant: M. Yan Burgi, ferblantier-couvreur

Membres professionnels:

M. Julien Descombes, architecte-paysagiste
M. Laurent Vuilleumier, architecte FAS SIA
M. Hannes Ehrensperger, architecte
M. Jean-Yves Magnin, architecte, membre
de la commission d'aménagement du territoire
M. Jean-Pierre Friedli, architecte, président des
commissions du conseil communal
Suppléant: Julien Grisel, architecte, arch. HES FAS



L'ADIB présente les animations de cette fin d'année

Halloween

Le vendredi 30 octobre, rendez-vous à 18 h 30 au bas du Chemin des Saugeons pour une montée aux flambeaux à travers la forêt hantée jusqu'à la cabane forestière. Les sorcières vous attendront sur place pour une soirée riche en surprises (avec une animation imaginée par les jeunes de la Compagnie des 2L). Le plus beau déguisement sera récompensé. Suite au succès de l'année passée, nous vous invitons à un buffet canadien. Pour cela, nous vous proposons d'apporter vos spécialités à partager entre participants. L'ADIB vous offrira sa fameuse soupe à la courge et autres gourmandises de circonstance ainsi que les boissons.

Renseignements au 079 763 32 86 ou à l'adresse steph.ilona@gmail.com

Calendrier de l'Avent

Chaque jour du 1^{er} au 24 décembre, une fenêtre sera décorée par un habitant ou un groupe de voisins du village. Certains soirs, elle sera accompagnée d'un apéro à l'extérieur. C'est une occasion de faire découvrir vos spécialités et de partager un moment de convivialité. Tout le monde est le bienvenu entre 18 et 20 heures. Nicole Stohl se chargera de l'organisation et des inscriptions. De plus amples informations vous seront données par des tous-ménages.

Noël dans la rue

Le vendredi 18 décembre, dès 19 heures, artisans, vignerons, sociétés villageoises et commerçants vous offriront leurs spécialités à la Grand-Rue. La fanfare la Lyre se chargera de l'animation musicale et le Père Noël atterrira vers 20 heures au centre du village.

Le Brulé de sapin

Le samedi 9 janvier, sur la place de Fleuri, dès 11 heures, nous vous invitons à apporter votre sapin de Noël pour un grand feu de joie. Jus de pomme, vin chaud et galette des rois vous seront offerts par l'ADIB.

Le Comité de l'ADIB (Sous réserve d'annulation pour raisons sanitaires)

votre agenda

Octobre 2020

30 Soirée Halloween

Décembre 2020

1-24 Fenêtres de l'Avent18 Noël dans la rue

Janvier 2021

9 Brulé de sapin

Nous vous rendons attentifs que toutes les dates de notre agenda sont sous réserve d'annulation pour raisons sanitaires.